



Comité départemental de suivi des rythmes scolaires

17 novembre 2014

Les personnels de l'Education Nationale ont à cœur leur métier et portent l'ambition du service public d'éducation de faire réussir tous les élèves. C'est en ce sens qu'ils se sont engagés aux côtés des personnels territoriaux et des collectivités locales, dans le cadre des Conseils d'école mais également au quotidien, dans l'accompagnement des phases de transitions entre la classe et les services périscolaires.

Si des projets intéressants ont émergé dans certaines communes, ailleurs, les contraintes budgétaires, le manque de personnel qualifié pour l'animation des TAP, les locaux inadaptés, n'ont pas permis de construire un projet cohérent recueillant l'adhésion de tous les acteurs. Or les conditions de mise en œuvre de la réforme sont essentielles pour qu'il y ait progrès pour les élèves comme pour les personnels : si les enseignants disent apprécier l'attention soutenue des élèves en matinée, ils regrettent à l'inverse leur agitation et leur fatigue quand l'après-midi rime avec garderie bruyante et surpeuplée et pour les plus petits, lorsque la sieste se trouve escamotée du fait des après-midi raccourcis.

Dans un pays où de nombreux enfants voient leurs conditions de vie se dégrader du fait des difficultés économiques et sociales que vivent leurs parents, que ce soit, dans certaines zones urbaines comme en secteur rural, il était primordial, d'offrir le meilleur, en terme d'accès à la culture, au sport, aux activités créatives. Il n'est pas acceptable que l'offre éducative varie selon les capacités matérielles inégales des communes. L'amertume est grande de tous les acteurs lorsque ceux-ci constatent que la priorité à l'Education ne se traduit pas sur le terrain par une amélioration ni de leurs conditions de travail, ni des conditions d'enseignement et d'accueil des élèves.

Si l'on doit évaluer la mise en œuvre des rythmes, pour la FSU, il faut traiter le problème sous tous ses aspects : pour les élèves, les parents, les municipalités mais aussi pour les enseignants et les agents territoriaux.

Ce Comité départemental de suivi des rythmes scolaires a été programmé pour définir des critères d'évaluation des dispositifs mis en place. Nous souhaitons vivement que tous les modes de fonctionnement soient observés, sans restriction à l'expérimentation « Hamon ». Si l'évaluation a pour objectif l'amélioration du fonctionnement de l'école, notre participation aux débats sera l'occasion d'exposer notre expérience de terrain, de rapporter les constats que les collègues, les écoles nous ont communiqués dans l'objectif de créer les conditions d'une véritable transformation de l'école, égalitaire et démocratique, respectueuse de ses personnels.